

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Séance du 1^{er} Juillet 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 1^{er} Juillet 2022 à 20 Heures, selon convocation du 25 Juin 2022, sous la présidence de M. Alain JOUANNY, Maire.

Présents : Alain JOUANNY, Dominique DELPEUCH, Bernard GRIFFON, Marie-Louise DRU, Nathalie LABARRE, Monique PINARDON, Jérôme GAGNEUX, Séverine TROMPEAU, Marlène BELLARBRE, Michel QUERAUD

Absents excusés : Amédée MAILLASSON, Quentin BOUYAT, LE GALL Jacky, Marie-Christine PEYRAT

Absente : Julia WERKOFF

Pouvoirs de Quentin BOUYAT pour Séverine TROMPEAU
Amédée MAILLASSON pour Alain JOUANNY
Jacky LE GALL pour Dominique DELPEUCH
Marie-Christine PEYRAT pour Michel QUERAUD

Le Quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire accueille Madame BELLARBRE, remplaçante de Monsieur FEHRENBACH qui a démissionné le 23 Mai 2022.

Secrétaire de séance : Nathalie LABARRE

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 26 Avril 2022
2. Démission d'un conseiller municipal : modification des commissions communales
3. Effacement de Réseaux Rue du Stade : convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV et demandes de subventions
4. Projet de construction de tribunes et demande de subventions
5. Approbation du Projet Educatif Territorial 2021-2024
6. Vente du matériel communal réformé : fixation des prix
7. Fixation du loyer du bureau de la psychanalyste et de la pédicure
8. Demande de la psychologue : remboursement de facture ou gratuité d'un mois de loyer supplémentaire
9. Droits de place
10. Ouverture de crédits au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur)
11. Remboursement d'une facture réglée par un élu
12. Questions et informations diverses
 - Spectacle cabaret populaire
 - Forum des associations
 - Journées des 13 et 14 Juillet : appel à candidature pour le placement
 - Passage piétons
 - Buisson devant les écoles

Adopté à l'unanimité

I – Approbation des procès-verbaux du 26 Avril 2022

Adopté à l'unanimité

II – Démission d'un conseiller municipal : modification des commissions communales

Madame BELLARBRE souhaite intégrer en tant que titulaire les commissions : Communication - Réception et Ado et Jeunesse et en tant que suppléante la Commission Finances.

III – Effacement de Réseaux Rue du Stade : convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV et demandes de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SEHV et Enedis vont procéder à l'effacement des réseaux Rue du Stade, Chez Bouchaud, Rue des Ecoles...

En 2023 les cabines hautes en face des entreprises FOURMY et DUMY seront supprimées et les lignes de Haute tension qui passent au-dessus du terrain Aubrun-Bossard, de l'ancienne usine et des Bouguillons seront effacées.

Madame LABARRE demande combien de temps les travaux vont durer.

Monsieur le Maire lui répond que la durée sera de 3 à 4 mois. Pour les travaux Rue du Stade, 1 000 mètres seront enfouis pour un montant de 216 000.00€ TTC pour le réseau électrique et 68 400.00 € TTC pour le réseau Télécommunication (pris en charge par le SEHV)

Aujourd'hui, il faut accepter de payer la partie éclairage public d'un montant de 80 400.00 € TTC pour 22 ensembles.

Il propose de désigner le SEHV comme maître d'ouvrage de ces travaux et demande que le Conseil l'autorise à signer les documents nécessaires à l'aboutissement du projet.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal donne l'autorisation de demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'effacement des réseaux.

Adopté à l'unanimité

IV – Projet de construction de tribunes et demande de subventions

Monsieur GAGNEUX informe le Conseil Municipal que lors de la rencontre avec l'entreprise Triangle dans la perspective de construire des bâtiments communaux avec panneaux photovoltaïques, un devis a été fait pour la construction de tribunes avec seulement l'ossature. Celui-ci étant trop cher, d'autres devis ont été demandés : un premier pour une tribune de 87 places et un deuxième pour une tribune de 64 places avec 3 PMR.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat, du Département et de l'Agence du Sport, pour le devis le plus élevé, celui de 64 900.00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

V – Approbation du Projet Educatif Territorial 2021-2024

Madame LABARRE dit que le Projet Educatif Territorial correspond à ce que l'on avait évoqué en Conseil Municipal l'an dernier.

Adopté à l'unanimité.

VI – Vente du matériel communal réformé : fixation des prix

Monsieur le Maire dit que pour la brocante du 14 Juillet 2022, Monsieur GAGNEUX a eu l'idée d'exposer le matériel en donnant leur prix de réserve.

Monsieur QUERAUD demande si les prix n'ont pas déjà été fixés ?

Madame DELEPUCH dit qu'on avait demandé un délai de réflexion de 2 mois pour certains matériels.

Monsieur GAGNEUX rétorque que la benne agricole a été reprise pour acheter le broyeur. Pour le robot de tonte, qu'il était prévu d'installer sur le stade, cela n'est pas possible pour le moment car le robot n'est pas programmé, ni programmable pour pouvoir s'arrêter si l'hélicoptère devait se poser. L'aspirateur à feuilles a été proposé à 1 500 € par l'entreprise FOURMY pour l'achat d'un autre matériel. On avait proposé un prix de réserve de 950 €.

Madame DELPEUCH propose qu'on garde l'aspirateur à feuilles et qu'on le revende afin de pouvoir s'acheter autre chose.

Monsieur le Maire suggère de le mettre au même prix que celui proposé par l'entreprise FOURMY, soit 1 500 €.

Monsieur la Maire énonce les prix du matériel communal réformé.

Monsieur QUERAUD trouve que la remorque est chère, il propose de baisser le prix à 300€.

Monsieur le Maire demande aux membres s'ils sont d'accord pour les 300 €. Tous les membres acquiescent.

Monsieur le Maire ajoute que les 15 containers poubelle ne seront pas vendus car ils resserviront sûrement.

Il explique que le matériel sera exposé pour présentation le jour de la brocante avec explication de la procédure de dépôt d'offres. Dans une enveloppe anonyme, il faudra glisser une autre enveloppe contenant l'offre.

Monsieur GAGNEUX demande si les offres pourront être déposées le jour de la brocante.

Monsieur le Maire lui répond que non, la vente doit être encadrée, il faudra déposer les enveloppes à la Mairie jusqu'au 15 Août 2022, une publication sera faite dans le journal.

Madame LABARRE précise qu'il faudra bien expliquer sur affichette la démarche à respecter.

Monsieur le Maire ajoute qu'en effet, pour éviter les recours, il faudra bien appliquer la procédure. D'ailleurs, nous demanderons conseil à la Trésorerie pour l'encaissement.

Adopté à l'unanimité

VII – Fixation du loyer de la psychanalyste et de la pédicure

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la psychanalyste ne vient plus dans le bureau de la médecine du travail car il est trop petit. Elle attend que les bureaux de la Croix Rouge soient libres. Il ajoute que le psychiatre M. HEID déménage dans son nouveau bureau (ancien bureau ACMD) la semaine prochaine. La pédicure va s'installer dans son ancien bureau ; on lui propose le même montant de loyer, à savoir 300 € avec les 6 premiers mois gratuits.

Madame DELPEUCH demande si elle va occuper le local tous les jours.

Monsieur le Maire répond qu'il ne sait pas, on lui accorde la gratuité pendant 6 mois et elle prendra en charge les frais de fonctionnement.

Madame PINARDON demande quand est-ce qu'elle arrivera.

Monsieur le Maire lui répond qu'elle sera là en Août mais qu'elle souhaite qu'on lui mette des prises électriques et repeindre son bureau. Monsieur le Maire propose qu'on mette les prises électriques et qu'elle repeigne le bureau elle-même. Il demande si le Conseil Municipal est d'accord pour fixer le prix du loyer à 300 € avec les 6 premiers mois gratuits.

Adopté à l'unanimité.

VIII– Demande de la psychologue : remboursement de facture ou gratuité d'un mois de loyer supplémentaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la psychologue, qui s'installe à la place de l'ancien bureau de l'Office de Tourisme, a posé des occultants sur les vitres. Elle demande si elle peut être remboursée de la facture ou avoir un mois de loyer gratuit. Il propose un remboursement sur présentation de factures, dans la limite de 200 €.

Adopté à l'unanimité

IX – Droits de place

Madame DRU prend la parole au sujet du marché du Mardi, car il n'y a pas beaucoup d'exposants, certains trouvent que le prix est trop élevé : 70 € l'année sans électricité et 140 € avec l'électricité. Par exemple, le camion de pizza paye 140 € alors que le Camion d'Optical Center ne paye pas.

Monsieur le Maire ajoute que le camion d'outillage paye également à chaque fois.

Madame DRU précise que lorsque le marché et la foire tombent le même jour, ceux de la foire ne payent pas mais ceux du marché payent. Elle ajoute que le vendeur d'escargots voudrait venir 8 fois dans l'année mais ne veut pas régler 140 €, idem pour le marchand de pommes, ou de légumes. Elle se demande donc s'il faut continuer de faire payer la même somme à tous ? ou un paiement à

l'intervention ? une période d'essai ? un paiement que pour ceux qui utilisent l'électricité ? ou bien la gratuité pour tous ?

Monsieur le Maire lui répond que si on compare au marché de la Souterraine, les droits de place y sont 2 fois plus chers.

Madame DELPEUCH rétorque qu'il y a beaucoup plus de monde.

Madame DRU pense que les exposants sont rebutés par les prix.

Monsieur le Maire trouve que 70€ ce n'est pas cher. Il demande pourquoi nous ne faisons pas payer le Camion Optical Center. Il ajoute que c'est une prestation de proximité, ce que confirme Monsieur QUERAUD.

Monsieur le Maire ne souhaite pas que tout soit gratuit.

Madame DRU demande si l'on peut faire payer à l'intervention ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il faudrait alors un régisseur.

Madame TROMPEAU suggère de faire payer l'électricité, pas l'emplacement.

Monsieur le Maire lui demande sur quelle base se fixer ?

Monsieur GAGNEUX ajoute qu'il faut que ça soit homogène, on peut faire payer uniquement l'électricité à 70 € l'année.

Monsieur le Maire dit qu'il faudra vérifier si le camion d'Optical Center se branche sur la place, et ajoute qu'il ne faudra pas venir se plaindre s'il ne reste pas.

Madame DELPEUCH pense qu'il faut faire une exception.

Il est proposé qu'à compter du 1^{er} Juillet 2022, une facturation à 70 € l'année pour les exposants avec l'électricité soit mise en place sauf pour le camion d'Optical Center. Le droit de place hors électricité serait gratuit.

10 POUR 3 CONTRE 1 ABSTENTION

X – Ouverture de crédits au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur)

M. le MAIRE explique qu'il faut annuler 2 titres émis en double en 2021 pour un montant de 1 000 € au compte 673. Il est proposé de les créditer à l'article 7067.

Adopté à l'unanimité.

XI – Remboursement d'une facture réglée par un élu

Monsieur le MAIRE dit que Monsieur GRIFFON a dû régler la facture pour l'hébergement du site internet d'un montant de 57.00 € et qu'il faut que la Commune le rembourse.

Adopté à l'unanimité.

XII – Questions et informations diverses

Salon du livre du 3 juillet : Madame DRU informe qu'un pot sera offert par la Commune en fin de matinée et demande si certains élus seront bénévoles : Mmes DRU, PINARDON, LABARRE et DELPEUCH et M. GRIFFON seront présents ainsi que Monsieur le Maire. Il y aura un repas sur réservation.

13 et 14 Juillet : Madame DRU souhaite savoir qui sera présent pour le défilé des lampions le 13 au soir ? Mmes PINARDON, DELPEUCH, MM. GAGNEUX, GRIFFON seront présents. Il pourra aussi être demandé de l'aide aux parents. Le circuit du défilé sera à sécuriser : Rue Abbé Galland, Rue du Commerce puis Route de St Hilaire.

Madame DRU demande qui pourra recevoir les brocanteurs le 14 juillet à 7h30. Monsieur le Maire se chargera du placement. M. LE GALL, Mmes LABARRE, PINARDON et DELPEUCH seront présents. Mme PINARDON supervisera étant donné que Mme DRU ne sera pas présente.

30 et 31 Juillet : Madame DRU informe le Conseil Municipal que le collectif Or Norme déambulera dans le bourg et les villages à vélo et présentera des scénettes, il faudra leur prévoir des rafraîchissements.

Cabaret Populaire : Madame DRU informe que le Collectif Or Norme organisera un cabaret populaire à 20 heures le 1^{er} Août, le lieu sera à définir en fonction de la météo (soit au stade du Mondelet, au terrain du Comice ou à la Maison des Loisirs).

Forum des Associations : Madame DRU dit qu'un forum des associations aura lieu le 10 Septembre après-midi au terrain Aubrun Bossard pour faire connaître les associations aux enfants et adultes intéressés.

Passage piétons : Madame PINARDON demande s'il est possible de mettre un passage piéton devant chez le vétérinaire.

Monsieur le Maire répond que ça peut être possible mais qu'il faudra aussi mettre en place une zone 30 à cause du virage au-dessus. Mais si on met une zone 30, elle concernera l'ensemble du bourg. Et il faudra rajouter des ralentisseurs.

Madame DRU demande s'il est possible d'en mettre un également devant la pharmacie.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il ne pourra pas y avoir de stationnement 20 mètres avant et après le passage piétons.

Le problème dans le bourg est qu'il y a trop de poids lourds qui passent. Si le Conseil Départemental ne veut rien faire pour interdire les poids lourds à Ruffec, Monsieur le Maire interdira les 19 T à l'entrée du bourg.

Madame PINARDON demande si les panneaux que l'on a fait refaire sont terminés ?

Monsieur le Maire lui répond qu'ils sont faits mais que finalement ça coûte plus cher de les retaper que de les acheter neufs.

Buisson devant les écoles : Madame PINARDON demande si on peut faire couper plus court les buissons de Mme DE RICHEMONT devant l'école car cela gêne les usagers qui passent sur le trottoir.

Monsieur le Maire répond, que les adjoints responsables iront voir Mme DE RICHEMONT.

Séance levée à 22 Heures.



Le Maire

Signatures :

La secrétaire de séance

6